N° 32

FRC 4 33167

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

PAR

ÉLISABET TAFFIN,

VEUVE DU CONTRE-AMIRAL VANSTABEL,

Case FRC 25976

Tendant à l'obtention d'une pension que les lois lui assurent pour les services que feu son mari a rendu à la Patrie.

Pierre-Jean Vanstabel, né à Dunkerque, issu d'une famille qui depuis trois cents ans, et de pére en fils, a constamment servi l'État dans la Marine. Dès l'âge de 13 ans il débuta dans la même carrière que ses ancêtres; il l'a parcourue avec distinction jusqu'à sa mort, et il a toujours justifié par ses talens, sa bravoure et ses succès, la confiance de ses Commettans dans la Marine Marchande, et celle du Gouvernement dans la Marine de l'État.

On ne fatiguera pas l'attention de Conseil de la longue énumération de ses services; on se bornera à n'en présenter ici qu'une analyse rapide:

1°. Environ 32 ans de service, depuis sa réception au grade de capitaine de long cours, c'est-à-dire 12 ans sur les bâtimens du Commerce, et 20 ans sur les vaisseaux de l'État.

2°. Diverses courses sur les ennemis de la France, dans lesquelles il s'est emparé de 43 navires, dont sept corsaires, et une corvette du roi d'Angleterre; lesdits bâtimens montés par 845 hommes et armés

THE NEWBERRY LIBRARY

d'environ 200 pièces de canon. On pourrait y ajouter la prise du vaisseau anglais l'Ardent, de 64 canons, faite dans la précédente guerre par l'escadre commandée par Dorvilliers : prise à laquelle Vanstabel eut la plus grande part, à raison de quoi il fut envoyé à bord de ce vaisseau pour l'amariner.

3°. Parmi grand nombre de combats, sept à huit également remarquables et sanglants, et toujours avec des bâtimens fort au-dessus de la force de celui qu'il commandait.

Dans ces combats il reçut deux blessures graves, dont il s'est ressenti toute sa vie.

En 1780 le ci-devant roi lui présenta de sa main une épée dont il lui fit don en témoignage de satisfaction de sa bravoure et de ses services distingués. Vanstabel accepta avec reconnaissance ce don qu'il a conservé comme un gage précieux donné par l'État, et dès-lors jura sur elle de ne s'en servir que pour le bonheur de sa patrie; il a tenu sa parole.

4°. En 1787 la conduite de Boulogne à Brest, par ordre du Ministre, de quatre canots à rames non encore pontés : cette entreprise très-périlleuse n'avait encore été tentée par aucun marin.

5°. En 1788 nouvelle et essentielle reconnaissance, d'après les ordres du Ministre Laluzerne, des côtes de la Manche ; mission qu'il remplit avec autant d'intelligence que d'exactitude, et qui lui mérita les éloges de l'Administration.

6°. En l'an 2 de la République, pendant que la mer était couverte de vaisseaux ennemis, sa mission pour aller rassembler tous les vaisseaux et bâtimens français qui se trouvaient dans les ports, rades et parages de l'Amérique occidentale, et de former du tout un Convoi qui s'est trouvé composé de 170 bâtimens chargés de grains des Etats-Unis, et de den-

rées coloniales. Ce Convoi, extrêmement précieux pour la République, il le conduisit, par son escorte, à Brest, à travers des dangers infinis et sans perdre un seul bâtiment; il fit au contraire dans sa route onze prises sur l'ennemi, et se rendit en France à une époque où elle éprouvait une disette affreuse de subsistances; il se rendit, dis-je, couvert de la gloire que lui donnait un service aussi important.

Cette mémorable journée de sa vie lui fut marquée par la reconnaissance universelle. Vous devez savoir, Citoyens Représentans, si la Convention a déclaré dès-lors qu'il avait bien mérité de la Patrie.

7°. La même année sa campagne dans les mers d'Allemagne avec le commandement des forces navales de la République, réunies dans ces mers.

8°. Autre campagne dans l'Armée Navale sous les ordres de Villaret-Joyeuse pour opérer une descente en Angleterre, dans laquelle la République perdit plusieurs vaisseaux, Vanstabel seul ramena à Brest tous ceux de la division qu'il commandait.

9°. Enfin l'ouverture de l'Escaut et du port d'Anvers aux bâtimens des puissances neutres et amies: ouverture qu'il ne put exécuter qu'en opposant autant de fermèté que d'adresse aux prétentions exclusives du Gouvernement Anglais.

J'étais présente à ces crises orageuses, parce qu'il fallait des soins à la faible santé de mon mari; aussi ce dernier acte de bravoure a contribué à sa mort.

Pour la première fois depuis 150 ans, les habitans d'Anvers virent flotter dans leur port le pavillon français et suédois, sur des bâtimens que le Contre-Amiral Vanstabel y conduisit en germinal an IV.

Qu'on se peigne, s'il est possible, l'enthousiasme et les transports de joie, de reconnaissance que firent éclater les Autorités Constituées du Départe-

ment des deux Nêthes et les Peuples de ces contrées du Nord, à la vue de leur libérateur qui venait r'ouvrir les sources de la prospérité publique, taries depuis 150 ans par un effet de la cupidité du Sthadoudérat.

La réception honoriflque que firent à feu Vanstabel les Membres de l'Administration Centrale du Département des deux Nêthes, et consignée dans le procès-verbal qui en a été dressé, a semé des fleurs sur la vie déjà chancelante de feu mon mari. C'est vous, Citoyens Représentans, qui savez si le Corps Législatif a déclaré qu'il avait bien mérité de la Patrie, si toutefois ce n'était au Gouvernement à le faire.

Il restoit beaucoup à faire, pour l'amélioriation des Arts de la Marine du port d'Anvers et de la navigation de l'Escaut; le Contre-Amiral Vanstabel fut invité comme le plus capable de concourir à cette amélioration, en donna tous les moyens sous les yeux du Ministre de l'Intérièur qui s'y était rendu dans ce dessein.

Les pièces ci-jointes et d'autres en très-grand nombre qui existent dans les bureaux de la Marine, ainsi que les différens brévêts dont feu Vanstabel était porteur, déposent de la vérité de tous ces faits, et attestent la suite des services importans que ce Contre-Amiral a rendu à son pays.

Une maladie causée par l'excès de ses travaux et de ses longues fatigues, l'enleva à la République dont il était un des plus zélés défenseurs et des plus ardens amis: il est mort dans mes bras le 10 germinal an V, en prononçant le nom de son Pays, et faisant des vœux pour la liberté des Mers et du Commerce; il serait à désirer que le Gouvernement eût pu conserver ce marin pour y concourir. La douleur que m'a causée sa perte comme bon

mari, me le fait regretter encore par mon sincère attachement à la République.

Qu'il me soit permis de dire un mot de ses vertus; toujours généreux et libéral envers ses subordonnés et ses équipages, dont il était l'idole, il ne fût avare qu'envers lui-même, aussi n'a-t-il laissé à sa veuve d'autre fortune qu'un nom cher aux vrais républicains et ses prétentions à la part des nombreuses prises qu'il a faites et dont le Gouvernement a disposé.

Tels sont, citoyens Représentans, les titres avec lesquels la veuve du Contre-Amiral Vanstabel invoque la bienveillance nationale et la justice des Représentans du Peuple, pour l'obtention d'une pension à laquelle les services signalés de feu son mari lui donnent droit.

Permettez-moi de réclamer contre les lois relatives à cet objet, à cause de la disproportion qu'elles présentent en raison de la capacité des sujets, de leur mérite et de leurs talens; je dois à la mémoire de feu mon mari, cette juste réclamation dans laquelle l'intérêt n'entre pour rien, puisque d'ailleurs l'Etat ne paye que le tiers des pensions que vous décrétez. Salut et respect,

Signé, veuve du Contre-Amiral VANSTABEL, née TAFFIN.

LIBERTÉ ÉGALITÉ.

Anvers, le 21 Floréal; an VI de la République Française, une et indivisible.

L'Administration centrale du Département des Deux-Nêthes, à la citoyenne veuve du Contre-Amiral VANSTABEL.

CITOYENNE,

Vous nous avez demandé, le 24 pluviôse dernier, copie des pièces qui constatent les services

que le feu Contre-Amiral, votre mari, a rendu à la Patrie, à l'occasion de l'ouverture de l'Escaut: d'après toutes les recherches qui ont été faites dans nos bureaux, nous n'avons pû nous faire représenter que le procès-verbal constatant l'arrivée dans le port d'Anvers de deux navires que votre mari escortait lors de l'ouverture de l'Escaut. Nous vous en transmettons une copie, certifiée par nous, et pour suppléer aux autres pièces que nous n'avons pu découvrir; nous ne pouvons donner qu'un témoignage satisfaisant des services que le Contre-Amiral Vanstabel a rendus à sa Patrie, des soins et du zèle qu'il a mis pour l'exécution de l'article du traité entre la République Française et la République Batave, relatif à la libre navigation de l'Escaut. Salut et fraternité;

Les Administrateurs du Département des Deux-Nêthes,

MESIHG, Nicolas DIVILLERG, BUTERS,

HUBERT, *secrétaire.*

LIBERTÉ ÉGALITÉ.

Extrait du registre aux délibérations de l'Administration Municipale du Canton d'Anvers, chef-lieu du Département des Deux-Nèthes.

Séance du... germinal, IVe. année de la République française une et indivisible.

Présens les citoyens Reynaud, président, Cuylits, Lambrechts, Van Driesch, Hassevoort, Georgerie et Franck, officiers municipaux; Dargonne, Commissaire du Directoire exécutif, et Lefranc, secrétaire-greffier.

Les membres de la Municipalité revêtus de leurs écharpes, ayant le président à leur tête, et accompagnés du commandant de la Place, se rendent au

port et au son d'une musique guerrière partent dans un esquif pour aller à la rencontre du Contre-Amiral Vanstabel, qui escortait deux navires dont l'un Suédois et l'autre Dunckerkois: déjà de loin se découvraient, quatre vaisseaux voguants à pleines voiles, le vent les fait avancer avec rapidité et bientôt l'esquif de la Municipalité les joint au bruit des airs guerriers et patriotiques; les deux vaisseaux d'escorte, font partir alors deux salves d'artillerie, auxquelles le fort Laurent répond par des décharges de canon réitérées; bientôt les mâts, les vergues, les cordages des vaisseaux sont couverts d'hommes qui grimpent les uns sur les autres, les chapeaux sont en l'air et les cris de vive la République partent avec force de tous les côtés et se confondent avec la musique qui faisait raisonner les hymnes de la liberté.

Cependant les vaisseaux accompagnés de l'esquif municipal, continuent leur marche vers le Port, ils entrent, ils s'arrêtent, alors nouvelles décharges d'artillerie, et de la part des vaisseaux, et de la part de la citadelle; les cloches de la ville y mêlent leur son et tout annonce au loin que l'ouverture de l'Escaut est effectuée et que le Commerce libre de toutes entraves, va rendre à Anvers le lustre dont elle brillait, avant qu'un traité destructeur eût enchainé la navigation de ce fleuve; l'œil satisfait voit flotter dans ce jour le pavillon Suédois qui se confond avec le pavillon français, sous la protection duquel il est arrivé. Cependant l'esquif municipal s'approche du vaisseau sur lequel était le Contre-Amiral Vanstabel, et les officiers municipaux montent à bord où ils se trouvent accompagnés des membres du Département : chacun s'embrasse avec épenchement, la musique redouble ses fanfares, et les cris de vive la République recommencent de

513.

nouveau, et sont répétés par nombre de citoyens qui, amoncelés dans des barques, étaient venus autour du vaisseau en faisant retentir les airs de leurs chants mâles et républicains. Enfin le département, la Municipalité et le Contre-Amiral, descendent dans l'esquif municipal, qui les conduit à terre au bruit des airs patriotiques. Le cortège se rend au lieu des séances du département, où deux citoyens députés par les négocians de la ville, viennent remercier l'Administration départementale des démarches qu'elle a faites pour maintenir la liberté de l'Escaut: on s'entretient pendant quelque temps des obstacles qu'il a fallu surmonter pour faire passer le navire Suédois malgré les oppositions de la Hollande. Chacun voit, non sans plaisir, que le Contre-Amiral Vanstabel par sa conduite ferme et républicaine, en a sçu imposer à ceux qui avaient l'imprudence de menacer le navire Suédois.

On se rappelle alors avec attendrissement que c'est le Contre-Amiral Vanstabel qui, il y a deux ans au milieu des écueils et des dangers sans cesse renaissants a conduit heureusement à Brest la fameuse flotte de 170 navires chargés de grains pour la France venant des Etats d'Amérique.

La Municipalité a donné ensuite un repas au Département et au Contre-Amiral, où il a été porté quatre toasts, un à la République, un à la liberté du Commerce, un aux Hommes libres, et un au Contre-Amiral, et chacun s'est séparé aux cris de vive la Liberté! vive la République!

Pour extrait conforme,
Par l'Administration municipale, le secrétaire-général,
Signé, MASSCHU.

Pour copie conforme,
Par l'Administration centrale du Département des Deux-Nêthes, le secrétaire par *interim*, DESFOSSE.

De l'Imprimerie d'HACQUART, rue de Vaugirard.